



VRAIMENT.
NE LES
OUBLIONS PAS.

**Aux syndicats affiliés,
Aux dirigeantes et aux dirigeants,
Aux salariées et aux salariés,**

Camarades,

Le 28 avril sera la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Particulièrement en cette année de pandémie, la CSN désire honorer les femmes et les hommes qui ont été blessés en œuvrant dans un milieu de travail dangereux ou qui y ont laissé leur vie. Jamais de tels drames ne devraient se produire, les accidents et les maladies du travail sont des tragédies évitables. Nous ne pouvons considérer ce bilan accablant comme une fatalité. Il faut réclamer beaucoup mieux et beaucoup plus de la part du gouvernement et des employeurs. Il est inacceptable que, de nos jours, le travail tue ou blesse.

Nous vous invitons à tenir une minute de silence collective, à 10 heures, dans chacun de vos milieux de travail, à la mémoire de nos camarades et aussi à la mémoire de toutes celles et ceux qui ont été durement touchés par la pandémie de la COVID-19.

Cette année, la journée du 28 avril se déroulera dans un contexte particulier puisqu'elle aura lieu en même temps que l'étude du projet de loi n° 59 qui modifie de façon importante les lois en santé et sécurité du travail au Québec. Il s'agit d'un moment propice pour lancer comme message au gouvernement d'adopter des lois en santé et sécurité pour VRAIMENT protéger tout le monde. Donc, nous vous encourageons à publier les photos de recueillement sur vos réseaux sociaux et à épingler, sur votre babillard syndical, l'affiche ci-jointe.

Vraiment. Ne les oublions pas.

Solidairement,

David Bergeron-Cyr
Vice-président de la CSN